

20200304-20

**Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public
Paris Musées**

Séance du 4 mars 2020

**Objet : Avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public du 10 avril 2018 pour
l'exploitation du restaurant du musée d'Art moderne de Paris**

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la convention d'occupation du domaine public conclue entre Paris Musées et les sociétés OWENSCORP et MOMA LIEUX en date du 10 avril 2018 ;

Vu l'avenant en date du 8 octobre 2018 actant de la cession de la convention d'occupation du domaine public du 10 avril 2018 à la société dédiée MAM'S ;

Vu l'avenant en date du 16 octobre 2019 apportant certaines modifications à la convention du 10 avril 2018 en vue d'optimiser les conditions d'exploitation.

Délibère :

Article 1 : Le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer l'avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public du 10 avril 2018 pour l'exploitation du restaurant du musée d'Art moderne de Paris, situé au 11 avenue du Président Wilson, 75016 Paris, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Par délégation, la Directrice Générale

Delphine LÉVY